

## Passage d'une année Scolaire à l'autre

**Abonnements et attribution d'exemplaires numériques sont à renouveler à chaque année scolaire.**

Les **abonnements** de tous types et les attributions d'**exemplaires numériques** sont valables pour toute l'année scolaire. Ils respectent en cela à la stratégie documentaire des établissements, qui peut varier d'une année sur l'autre.

A la fin de l'année scolaire (15 août), les abonnements prennent fin et les attributions d'exemplaires numériques sont automatiquement retirées aux utilisateurs.

En respect des abonnements contractés par es établissements, les **fournisseurs de ressources** transmettent ces abonnements automatiquement au GAR, afin qu'ils apparaissent dans la console d'affectation de l'établissement. Les **responsables d'affectation** pourront alors attribuer les nouveaux exemplaires numériques aux utilisateurs de l'établissement (comme c'est le cas avec les exemplaires papier).

**Le schéma ci-dessous représente les différentes étapes à effectuer à chaque année scolaire :**

